

Tout licencié devra lire attentivement ce dossier. Il informe de nos tarifs, des aides financières possibles et les différents documents à fournir. **NOUVEAUTE** : paiement en ligne de votre licence lors de la pré-inscription.

Suite à la saisie en ligne de la pré-inscription du licencié, la licence ne sera validée par le club qu'à réception de l'intégralité du règlement (échelonnement possible des chèques - 3 fois sans frais via HELLO ASSO)

Une fiche de renseignements (et autorisation de soins pour les mineurs) devra être remis au secrétariat dès la reprise des entraînements.

La validation du Comité du Cher puis de la FFBB déclencheront l'envoi de la e-licence qu'il faudra télécharger.

TARIFS :

Tarifs pour licences » famille » :

- ½ tarif pour le 3ème licencié (licence la moins chère) - 4^{ème} gratuite (licence la moins chère)
- Tarif -50% pour les licenciés s'engageant sur un coaching d'équipe

+ 5,50 euros **pour chaque nouveau licencié SDBB** pour l'achat d'une chasuble avec initiales par chèque ou en espèces lors de la remise de la fiche de renseignements au bureau du SDBB .

catégorie	ANNEE	AGE	CATEGORIE	TARIF	FFBB mutation
MICRO-BASKET	2019-2020	3-4 ans	Vivre ensemble	50€	0€
U7	2017-2018	5-6 ans	BABY	98€	0€
U9	2015 - 2016	7 ans	ESPOIRS mixtes	105€	0€
		8 ans			
U11	2013 - 2014	9 ans	ELITES filles ou garçons	110€	0€
		10 ans			
U13	2011 - 2012	11 ans	BENJAMINS filles ou garçons	120€	0€
		12 ans			
U15	2009 - 2010	13 ans	MINIMES filles ou garçons	125€	60€
		14 ans			
U17M	2007 - 2008	15 ans	CADETS	130€	60€
		16 ans			
U18F	2006-2007 2008	15 ans	CADETTES	130€	60€
		16 ans			
		17 ans			
U20M	2005 à 2006	17 à 19 ans	Jeu en seniors	170€	60€
U20 F	2004 - 2005	18/19 ans	Jeu en seniors		
SF ou SM	2003 et avant	20 ans et +	Seniors	170€	60€
	+18 ans sans championnat		LOISIRS	105€	30€
Dirigeant, technicien, accompagnateur (sans pratique de jeu)				48€	0€

RENSEIGNEMENTS DIVERS

Décret n°2021-564 du 7 mai 2021 (journal officiel du 8 mai 2021)

Le décret du 8 mai 2021, stipule qu'à compter du 7 mai 2021, il n'est plus nécessaire pour un **MINEUR** de fournir un certificat médical pour l'obtention ou le renouvellement d'une licence sportive ou pour l'inscription à une compétition sportive (hors disciplines à contraintes particulières).

A compter du 7 mai 2021, un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif **MINEUR** est mis en place, il doit être renseigné par le licencié sous la responsabilité des parents ou responsable légal. Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions vous devez consulter votre médecin, qui déterminera votre aptitude à pratiquer le basket. Ce document est ajouté en pièce jointe du dossier d'inscription.

Sur-classement

Pour les U9, U11, U13, U15, U17, U19 et U20, le médecin de famille doit préciser sur son certificat l'aptitude au sur-classement du basket en compétition afin de permettre la participation à la catégorie supérieure éventuellement.

Pièce d'identité

Tous les licenciés âgés de 16 ans devront fournir une copie de leur pièce d'identité.

Ces documents devront être téléchargés lors de la validation de la licence sur le site de la FFBB par les licenciés.

Montant des cotisations

TOUTE COTISATION DOIT ÊTRE PAYÉE EN TOTALITÉ AU MOMENT DE L'INSCRIPTION. Les remboursements faits par les différents organismes vous seront reversés. La licence ne sera faite qu'avec le montant intégral de la licence. Possibilité d'échelonner les paiements.

La cotisation comprend le prix de la licence SDBB+ la part fixée et reversée aux instances fédérales (CD, Ligue et FFBB)

Mutation

Le montant des mutations est fixé par la FFBB et est à la charge du licencié.

Aides financières mises en place pour la licence

Conseil Départemental (www.departement18.fr/formulaires/sport)

Des bons de réductions sont accordés pour les jeunes. Il convient de se procurer un coupon à remplir (Conseil départemental, Collèges, Clubs), de le faire remplir par le club et de l'expédier au Conseil Départemental du Cher, Place Marcel Plaisant, 18000 BOURGES qui proposera une aide qui transitera par le SDBB et que nous vous reverserons.

(NB : cette aide est calculée sur le prix de la licence demandée par la FFBB et non sur le montant payé au club)

Ville de St-Doulchard : pour les Jeunes Dolchardiens : Le chèque-Jeune Afin de faciliter et de développer la pratique sportive et culturelle, la ville de Saint Doulchard offre aux jeunes dolchardiens: **le chèque-jeune**. En direction des adolescents de 10 à 21 ans, cette aide financière est attribuée pour toute adhésion dans une association sportive et/ou dans une association culturelle ou socioculturelle, soit au total deux chèques par jeune.

Comment en bénéficier : Les chèques-jeunes peuvent être retirés à partir du 1er septembre au centre de loisirs Rue des Plantes les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 08h30 à 11h30 et de 13h30 à 17h30 sur présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile de moins de trois mois. (Renseignement au 02.48.24.92.99)

Comité d'entreprise

Certains Comités d'Entreprise accordent des aides à la licence sportive. Il est nécessaire de se renseigner auprès de votre gestionnaire.